

Monsieur le Directeur
Éditions Mango Jeunesse
15/27 rue Moussorgski
75018 Paris

Monsieur,

Nous, signataires de la présente, avons découvert avec stupéfaction, sur divers supports liés à nos professions, le communiqué suivant, émanant du directeur de la collection « Autres Mondes », M. Denis Guiot :

La direction éditoriale de Fleurus - Mango Jeunesse vient de m'annoncer que le roman de Nathalie Le Gendre *Les Orphelins de Naja* - que j'avais prévu de publier en mai 2007 dans la collection "Autres Mondes" que je dirige - ne paraîtra pas. La raison : le roman de Nathalie dénonce certaines pratiques pédophiles au sein d'une Église du futur (l'histoire se passe au XXIII^e siècle) sur une planète nouvellement colonisée.

La direction éditoriale « ne veut pas d'emmerdes avec les actionnaires ». C'est vrai que, dans une collection appartenant à un groupe publiant nombre d'ouvrages religieux et leader du marché européen du missel, ça ferait désordre...

Denis Guiot

Sachant que :

- Denis Guiot est reconnu depuis de nombreuses années pour sa compétence éditoriale et bénéficiait en outre d'une « totale liberté éditoriale » pour la direction de cette collection, réaffirmée, lors du rachat de Mango, par la nouvelle direction éditoriale,

- le roman de Nathalie Le Gendre avait été accepté par le directeur de la collection « Autres Mondes » et s'inscrivait donc dans la déontologie de cette collection,

- ce roman, tel qu'il est défini dans le communiqué ci-dessus, ne diffame aucune personne ou institution existante, mais transpose simplement dans le futur un problème de société grave, réel, avéré, porté à plusieurs reprises à la connaissance du public,

nous considérons donc que l'interdiction de publication de ce roman, que ne justifie aucun impératif technique, littéraire ou légal, équivaut à un **acte de censure pure et simple**, exercé par un groupe de presse et d'édition d'obédience catholique.

Vouloir censurer un tel sujet - la perversion pédophile de certains prêtres - pourrait de plus être interprété comme un silence au mieux coupable, au pire complice.

Nous, soussignés, vous demandons donc, Monsieur, en accord avec votre direction, de revenir instamment sur votre décision et autoriser la parution de ce roman à la date et dans les conditions prévues par le contrat qui lie son auteur à votre maison d'édition.